VŒU

Présenté par le Groupe « Union pour la Savoie » et le Groupe des « Non-inscrits »

*

AIDE A DOMICILE

L'Assemblée départementale appelle l'attention de Madame la Ministre des affaires sociales et de la santé s'agissant de l'impact soudain de la nouvelle convention collective unique entrée en vigueur le 1er janvier dernier.

Cette convention est opposable aux autorités de tarification pour l'ensemble des services d'aide et d'accompagnement à domicile privés, non lucratifs. Elle prévoit une unification et une évolution des conditions de travail du secteur de l'aide à domicile mais elle entraîne par ailleurs des effets pervers notamment de lourdes pertes en matière d'indemnisations kilométriques des salariés, en particulier ceux qui interviennent en zone éloignée et de montagne. Cette situation remet en cause le principe d'égalité entre les salariés concernés mais aussi entre les départements et entraîne une fragilisation des dispositifs d'accompagnement des personnes âgées. C'est également une atteinte supplémentaire à l'attractivité des métiers de l'aide à domicile.

L'Assemblée départementale demande que soit engagée urgemment une négociation paritaire pour conduire au remboursement ou à une indemnisation de l'ensemble des kilomètres parcourus par les salariés de l'aide à domicile ainsi qu'une réflexion sur l'attractivité des métiers de la filière gériatrique.

- :- :-